

Etude de détermination des volumes maximums prélevables
Bassin versant des Ussets et affluents

 <p>Risques & Développement – R&D Parc Citérama Route de Napollon 13400 Aubagne E.mail : RD@risques-et-developpement.fr</p>	<p>Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Ussets 19 rue du Grand Pont 74270 Frangy E.mail : smecru@gmail.com</p>
--	---

Intitulé du projet : Etude de détermination des volumes prélevables

Présents :

AERMC : Cécile MARQUESTE, Claire MORAND ; **Annecy Béton Carrières** : Pierre-Jean SERRET ; **Chambre d'Agriculture 74** : Émilie GUYARD, Romain PANSARD et Isabelle PELLEGRINI (agricultrice) ; **Vergers de Haute-Savoie** : Gérard TISSOT ; **CG 74** : Jean-Philippe BOIS ; **CCFU** : Alain HEYRAUD (Mairie de **Sillingy**), Jean-Louis VIDAL (SMECRU) et Bernard SEIGLE (Mairie de **Choisy**) ; **CC Genevois** : Elodie CHARVET et Solenne VERBRUGGHE ; **CCPC** : Christian BUNZ (SMECRU, Mairie de **Cruseilles**), Grégory VIALA ; **CCPS** : Fabrice GALLOTTA et Bérengère LITTOT ; **CPIE BG** : Marie TROUILLET ; **DDT 74** : Mathieu DELILLE ; **Ferme de Chosal** : Michel IVART ; **FRAPNA 74** : Marie HEBERT ; **Mairie de Groisy** : Christian RIBIOLLET ; **Mairie de Mesigny** : Michel BLANDIN ; **Mairie de Vanzy** : Roger VIONNET ; Mairie de **La Balme de Sillingy** : Jacques VENEL ; **ONEMA 74** : Claude DEBRUILLE ; **Région Rhône-Alpes** : Hélène DENIS-BISIAUX ; **R&D** : Olivier SONNET, Denis QUATRELIVRE ; **SMECRU** : Alain POYRAULT (Président), Perrine BROUST (Chargée de mission) ; **Société de pêche à la Truite** : Gilles LEMETAYER ; **Syndicat des eaux de la Semine** : Christian LINE et Hugues PERROT.

Excusés :

AERMC : Jean-Marc PILLOT ; **ARS** : Dominique REIGNIER ; **ASTERS** : Thomas MARTIN ; **CA 74** : Alfred LACROIX ; **DREAL** : Juliana CARBONEL ; **Mairie d'Andilly** : Vincent HUMBERT.

Rédacteurs : Perrine BROUST et Denis QUATRELIVRE.

Pièce jointe au compte-rendu : présentation de séance

Procès Verbal n°7 – réunion du Comité de Pilotage

CLOTURE de l'étude :

Enjeux et objectifs pour le bassin versant et le contrat de rivières

20 septembre 2012 à 14h30 à FRANGY

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Validation du compte-rendu de la réunion de phase 6
- Présentation des conclusions de l'étude
- Enjeux et objectifs quantitatifs à l'échelle du bassin versant des Ussets
- Structuration du programme d'action et plan de financement prévisionnel
- Discussion et questions diverses

A) Présentation des résultats de l'étude

Olivier SONNET (R&D) présente les résultats de l'étude de volumes prélevables et les scénarii proposés pour optimiser et sécuriser les usages de l'eau sur le bassin versant des Ussees.

Rappel du contexte de l'étude et de ses conclusions :

La loi sur l'eau de 2006 et la circulaire du 30/06/2008 préconisent la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvements d'eau pour 2014.

Suite à l'inscription au SDAGE du bassin versant des Ussees comme déficitaire en eaux superficielles, l'étude volumes prélevables sur les Ussees a été lancée en avril 2010 par le SMECRU, l'Agence de l'Eau RM&C, la Région RA et les services de l'Etat.

⇒ Les conclusions de l'étude **confirment un fort déficit en eau** sur le bassin versant des Ussees

Ce déficit devra être limité par la **mise en place de mesures :**

- règlementaires par les services de l'Etat (mise en place de ZRE, révision des autorisations de prélèvements ...),
- contractuelles par le SMECRU.

Il s'agit d'**anticiper** et de **sécuriser les usages** de l'eau sur le bassin versant des Ussees.

En effet, le milieu aquatique du bassin versant des Ussees est **très contraint** par une hydrologie faible à l'étiage (les besoins du milieu sont bien supérieurs aux débits d'étiage) et certains **usages** (arboriculture notamment) ne sont **pas sécurisés en période de sécheresse**.

Il s'agit donc de mettre en place une **stratégie de préservation**, basée sur deux principes :

- **Gel des prélèvements** : maintenir le niveau de prélèvement actuel sur le bassin versant ; les prélèvements existants fixent donc la limite de l'acceptable.
- **Analyse des possibilités de réduction** des prélèvements (recherche d'un compromis entre gain significatif sur le milieu, faisabilité technique et socio-économique d'une réduction de prélèvements). Cependant, l'étude montre que les marges de manœuvre sont très faibles sur le bassin versant et que le gain sur le milieu obtenu par d'une réduction de prélèvements ne serait pas significatif, mis à part sur le Fornant (Captage de Barbannaz). Les gains obtenus par les différentes mesures permettront donc de compenser les évolutions du territoire (démographie, milieu, usages...), mais rarement de réduire les prélèvements.

Scénarii proposés pour optimiser et sécuriser les usages de l'eau sur le bassin versant des Ussees :

Cette étape de l'étude consiste à proposer des solutions pour sécuriser les usages et gérer les prélèvements en respectant le gel des prélèvements (référence : 2008).

Les scénarii ont été bâtis à partir des besoins à combler en 2025 en tenant compte des hypothèses suivantes (qui seront donc les objectifs du territoire) :

- **Améliorer les rendements des réseaux AEP** : obtenir un rendement d'au moins 75% à horizon 2025
- **Favoriser les économies d'eau** pour tous les usages : réduction des consommations de 2% chaque année (objectif : passer de 186l/j/hab à 100l/j/hab sur l'AEP à horizon 2025)
- **Maîtriser la croissance démographique** du bassin versant (augmentation de population comprise entre 2,1 et 2,8%/an)
- **Développer d'autres sources d'approvisionnement en eau.**

Suites de l'étude :

L'étude est une première phase indispensable à la mise en place d'un programme plus global qui doit permettre la mise en adéquation des prélèvements et des ressources disponibles.

Pour ce faire, une concertation entre les usagers sera lancée à partir de 2013 par les services de l'Etat pour procéder à **la révision des autorisations de prélèvement** fin 2014, tel que prévu par la circulaire

du 30/06/2008 qui préconise la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvements d'eau.

Par ailleurs, le **futur Contrat de Rivières des Ussees** mettra en place des mesures contractuelles (fiches actions intégrées au Contrat de Rivières) visant à :

- Avoir une meilleure connaissance et un meilleur suivi des ressources en eau, prélèvements et transferts sur le bassin versant ;
- Promouvoir les économies en eau pour tous les usages : particuliers, collectivités, agriculteurs et industries (améliorer les rendements des réseaux AEP, installation de matériel économe, etc.) ;
- Informer, communiquer, sensibiliser tous les usagers ;
- Anticiper les évolutions climatiques et les besoins (arboricoles notamment).

B) Points soulignés lors de la présentation

Fonctionnement du bassin versant et prélèvements pour les usages

Le bassin versant est très réactif et dépendant de la pluviométrie. Peu de réservoirs souterrains (aquifères discontinus et de faibles capacités) permettent de soutenir les étiages. Les principales sources proviennent des formations karstiques (Vuache, Mandallaz, Salève).

Certains usages (arboriculture notamment) ne sont pas sécurisés en période de sécheresse.

L'AEP (Alimentation Eau Potable) est le prélèvement majoritaire sur les Ussees (en moyenne 186 l/j/hab dont 120 pour les usages domestiques), accentué par un fort accroissement démographique (+3%/an entre 1999 et 2007). Ces prélèvements AEP représentent 75,6% des volumes prélevés sur le bassin versant.

La totalité des prélèvements pour l'AEP n'est pas destinée à la consommation domestique. Ces prélèvements couvrent également des besoins des collectivités, industries et exploitations agricoles (élevage, pour répondre aux normes liées à la production de lait ; irrigation, pour certaines exploitations ne bénéficiant pas de retenues). Une partie des besoins industriels et agricoles sont couvertes par l'exploitation de sources privées, dont le volume prélevé est mal connu. Cependant, ces sources ont tendance à se tarir lors des périodes de sécheresse ou d'étiage. Ces prélèvements sont alors reportés sur l'AEP.

Cela pose la question suivante : « *Si les débits des sources venaient à diminuer, cela remettra-t-il en question l'organisation actuelle des prélèvements en eau, notamment pour l'AEP ?* »

Besoins du milieu, usages et volumes prélevables

Les besoins du milieu ont été calculés à partir des espèces présentes et du modèle EVAH. Il met en évidence une hydrologie contraignante pour les milieux, qui sont soumis au stress hydrique à une fréquence supérieure à 1 an/5.

L'impact des prélèvements sur le milieu est globalement de 5% sur les Ussees, et de 15 à 20% sur le Fornant. En effet, le fonctionnement naturel est déjà contraignant pour les milieux. Des réductions de prélèvements n'auraient que peu d'impact sur le milieu, mis à part sur le Fornant. C'est pour cela que l'objectif de **GEL des prélèvements** (et non réduction) a été retenu, sauf sur le Fornant où l'objectif est une diminution des prélèvements. Concrètement, le volume actuel des prélèvements servira de base à la révision des prélèvements par les services de l'Etat : **l'existant va fixer la limite des volumes prélevables**.

L'objectif est de satisfaire l'ensemble des usages à horizon 2025 et d'éviter des périodes de restriction, telles que déjà observées sur le bassin versant (arrêtés sécheresse, difficultés pour les agriculteurs...).

En conclusion, d'une part, le fonctionnement naturel du bassin versant est contraignant pour le milieu, et est accentué par les prélèvements. D'autre part, la satisfaction des besoins anthropiques n'est actuellement pas toujours assurée. La **nécessité de gérer et de maîtriser les prélèvements** est donc bien mise en évidence.

Enfin, il est difficile de réduire les prélèvements actuels aux vues des faibles gains sur le milieu qui seraient obtenus, et des usages existants. Le **GEL des prélèvements** est donc la mesure la plus appropriée... et nécessaire si on tient compte également du **changement climatique** (qui n'a pas pu être pris en compte dans l'étude et les scénarii proposés).

C) Questions diverses et discussion sur les conclusions de l'étude

Q1 - CG 74 : Quelles chroniques de débits des sources ont-été prises en compte dans l'étude ? Comment leur évolution a-t-elle été étudiée ?

R1 – R&D : globalement, peu de données proposent un suivi satisfaisant dans le temps. Seule la source de la Douai, dans le cadre de la mise en place d'un suivi pour la construction de l'A41, bénéficie d'un suivi depuis 2006 avec une périodicité de 15 jours.

G.VIALA - CCPC précise que ce suivi continue et est encore assuré par la CCPC. Ces données pourront être transmises au fur et à mesure de leur production au Contrat de Rivières.

J.P BOIS - CG74, souligne le manque de connaissance sur l'évolution des ressources dans le contexte du **changement climatique**, préoccupation de plus en plus importante et qu'il convient de prendre en compte et d'anticiper. Il souligne l'importance de l'acquisition et de la centralisation de la connaissance.

Le SMECRU précise que suite à l'étude, un effort va être fait pour centraliser l'acquisition des données et suivre certains points du bassin. Une fiche d'action a été faite en ce sens.

Q2 - CG 74 : Les effets du changement climatique sont visibles là où les chroniques de débit sont suffisamment importantes, et le constat est très alarmant. Il faut prendre le problème à bras le corps dès à présent. Sur d'autres territoires, des mesures ont été mises en place ont été suivies d'effets. Il faut cependant les mettre en place suffisamment tôt pour que des mesures dites « à faible regret » (sans remise en question forte des usages et orientations de territoires) soient efficaces et ne pas aggraver la situation présente. Enfin, il est important de gérer l'eau à une échelle locale cohérente (bassin versant ?) afin d'assurer une meilleure efficacité et gouvernance, et d'éviter les conflits d'usage (il faut des structures où on se parle !).

R2 - SMECRU : L'étude volumes prélevables a été réalisée sur le BV des Ussees car, déjà au présent, nous sommes régulièrement sous le coup de restrictions d'usage qui mettent en évidence la non-satisfaction des besoins en période de sécheresse ou d'étiage marqué. Dans l'étude, les effets du changement climatique n'ont pas pu être pris en compte car ils apportent trop d'incertitude aux résultats. L'étude présente donc la situation actuelle, et ses résultats montrent déjà la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources en eau et de faire des économies en eau. Les perspectives d'évolution climatique renforcent d'autant plus ces conclusions et l'urgence d'agir.

JP.BOIS – CG74 : Une conclusion importante de l'étude est que le bassin n'est pas autonome en eau potable. Des importations ont déjà lieu et des projets d'interconnexions voient le jour. Les rendements des réseaux doivent être améliorés.

Q3 : Comment ont été calculés les rendements des réseaux d'adduction d'eau potable ?

R3 - R&D : Les données existantes ont été collectées auprès des services de l'Etat et des collectivités. En l'absence de données, la moyenne départementale (66%) a été appliquée. Le retour au milieu que représentent ces fuites réseau n'ont pas été prises en compte dans le bilan des transferts, car il est

difficile de savoir où et avec quel délais ces volumes retournent au milieu. Le rendement moyen actuel des collectivités du bassin versant est de 47 à 90%, l'objectif est d'atteindre à minima 75 % à horizon 2025. Par ailleurs, la réglementation impose aux communes la réalisation un état des lieux précis de leurs réseaux pour 2014 (l'Agence de l'Eau peut contribuer financièrement à ces actions).

Q4 – G.TISSOT : Il y a 20 ans, l'ADH a été créée, car déjà la préoccupation de la ressource en eau appelait à s'organiser, notamment pour les prélèvements agricoles. Cela a permis la création de retenues collinaires. Aujourd'hui, l'ADH n'existe plus et nous en sommes au même point...

R4 - SMECRU : Il faut une réponse globale à l'échelle du bassin versant, qui prend en compte tous les usages. Des choix importants sont à faire pour le territoire : quel développement ? quelles capacités d'accueil ? Il est nécessaire de **mutualiser les moyens et actions menées**, de favoriser la concertation et d'avoir une vision également à échelle plus large : au niveau du bassin versant (pour cela, les contrats de rivière sont de bons outils), mais aussi au niveau départemental pour ne pas « déplacer le problème ».

Q5 – R.VIONNET : La volonté de tous est présente pour agir. Mais les budgets suivront-ils ? Les aides financières également ? Quel est l'agenda pour les objectifs fixés ?

R5 - SMECRU : Les études permettent de définir des actions à mener à partir d'un état des lieux. Il s'agit d'agir à tous les niveaux en proposant des solutions techniques, matérielles, par l'information, la sensibilisation des particuliers comme des élus. L'agenda de mise en œuvre de ces actions dépend de la signature prochaine du contrat. Cependant, un niveau d'action important est la prise en compte dès à présent des conclusions de l'étude dans les documents d'urbanisme et les politiques de territoire (SCOT, POS/PLU, etc.).

C.MARQUESTE/C.MORAND – AERMC : Le nouveau programme de l'Agence, qui démarre en janvier 2013, met la priorité sur le SDAGE, l'adaptation au changement climatique et la gestion quantitative des ressources en eau. Le budget relatif à la thématiques « gestion quantitative » va être doublé par rapport au programme précédent pour aider les usagers qui mettent en place des actions d'optimisation et de gestion de la ressource en eau. Les subventions seront conditionnées à une réflexion sur le niveau de gestion de l'eau pour favoriser des regroupements opérationnels et efficaces.

JP.BOIS - CG74 : Le Plan Climat Energie du Conseil Général est en cours d'élaboration. La politique d'aide du CG sera revue en fonction, et fléchera des aides pour la gestion de l'eau. Pour l'adduction en eau potable, JP.Bois rappelle l'importance de réfléchir au niveau départemental et pas seulement communal. Il s'agit de réfléchir à un réseau structurant (réseaux principaux, de secours...). Aussi un appel est lancé aux élus afin qu'ils fassent remonter leurs besoins pour une meilleure vision globale des aménagements. Enfin, il rappelle que les budgets EAU des collectivités est souvent autonomes *'l'eau doit payer l'eau'*. Les aménagements nécessaires à venir auront un impact sur les factures d'eau : il est évident que le prix de l'eau va augmenter. Il interpelle les élus pour qu'ils entament une réflexion avec les citoyens sur le prix de l'eau : l'eau est vitale... et son prix n'est pas fort comparé à celui qu'on est prêt à mettre pour un téléphone portable !

G.VIALA – CCPC insiste sur la nécessité d'une réflexion à une échelle supra-intercommunale : un **schéma directeur des prélèvements est indispensable au niveau départemental**, voir même au niveau du bassin RM&C.

Q6 – FRAPNA : Est-ce que la récupération de l'eau de pluie peut avoir un impact ?

R6 - CG74 : C'est une bonne initiative, qui fait partie des « mesures sans regret ».

B.LITTOT : souligne l'importance de cohérence entre l'incitation à des pratiques de récupération d'eau de pluie et la manière dont l'assainissement est facturé (généralement en fonction des volumes consommés sur le réseau AEP). En effet, si ces volumes retournent au réseau et doivent être épurés, ils doivent être facturés.

SMECRU : La récupération en eau pluviale doit avant tout permettre des usages où l'eau retourne au milieu, comme le potager. Si l'eau retourne aux réseaux, la mise de compteurs en 'sortie' des habitations pourra être faite, afin de facturer les volumes réellement traités par le ménage.

Cependant, la récupération des eaux de pluie est une mesure importante, mais pas suffisante : il est nécessaire de mener la **réflexion à toutes les échelles**, par exemple en réduisant les surfaces imperméabilisées, en ralentissant l'eau, en préservant les zones humides, etc. C'est là que l'ensemble des études menées par le Contrat de Rivières a tout son intérêt ! Par exemple, une étude « Zones Humides » vient de s'achever sur le BV, et une étude « Pluvial » va prochainement être lancée.

Q7 – C.RIBIOLLET : A propos des effets du changement climatique, comment les précipitations ont-elles évoluées ces dernières années, et comment vont-elles évoluer à l'avenir ?

R7 - R&D : dans l'étude, les chroniques étudiées portent de 1964 à 2010. On observe que la façon de pleuvoir a évolué (des étiages plus marqués, des orages plus importants...). Il y a donc moins de pluies 'efficaces' (qui s'infiltrent et reconstituent les nappes), moins de pluies fines. L'évapotranspiration (ETP) est plus importante, et les besoins en eau augmentent donc. Ces observations sont à surveiller et à suivre pour voir si la tendance se confirme.

G.TISSOT, arboriculteur, témoigne de sols plus secs, conséquence de l'augmentation de l'ETP : les besoins en eau pour une même culture augmentent de manière importante. En effet, il faut une atmosphère humide pour une bonne absorption de l'eau... les agriculteurs doivent souvent commencer par mouiller les sols avant d'irriguer efficacement. Dans la mesure du possible, ils veillent à irriguer leurs cultures quand l'ETP est moins forte.

Q8 – C.BUNZ : Le ScOT du bassin Annécien table sur une augmentation de population de 1,1 %, il est plus ambitieux que le scénario proposé dans l'étude. Même en respectant ce taux, la CCFU devra trouver de nouvelles ressources en eau d'ici 8 ans ! Au sein de la CCPC, une réflexion sur les capacités d'accueil du territoire a été menée et le dimensionnement des infrastructures pour l'assainissement et l'eau potable se sont basés sur les PLU (augmentation prévue de 2,1 %).

Une réflexion est nécessaire et indispensable au niveau des PLU et des ScOT. Les élus vont devoir faire d'importants choix de territoire.

Q9 – AERMC : lors du précédent COPIL, il avait été démontré que des marges de manœuvre intéressantes pouvaient être dégagées en diminuant les prélèvements sur le Fornant, dégageant un gain important pour le milieu. Ceci doit être pris en compte dans le rapport final et dans les propositions.

R9 - R&D : Ces objectifs seront intégrés dans le rapport final (volume prélevables en dessous de l'actuellement prélevé). Cependant, il est important de souligner que FRANGY a engagé un diagnostic de ses réseaux dont les résultats ne sont pas encore connus (à défaut, la moyenne départementale 66% a été appliquée). Les deux axes principaux de réduction de prélèvements sont : amélioration des rendements réseaux (en partant du résultat du diagnostic en cours) et étude des marges de manœuvre sur la zone industrielle : en effet, 50% des volumes distribués sont à usage industriel.

Q10 – G.Viala CCPC : Quelle prise en compte de la qualité de l'eau dans les conclusions de l'étude ? Celle-ci traite des aspects quantitatifs, or le maintien de la qualité peut avoir des répercussions sur les débits réservés...

R10 - SMECRU : Une étude qualité est en cours, elle aura pour mission d'étudier la capacité auto-épuratrice des cours d'eau et la cohérence des autorisations de rejets aux vues des QMNA5 recalculés et des débits minimums définis dans l'étude. En effet, les autorisations de rejets se basent sur les QMNA5 (débits mensuel minimum de fréquence quinquennale), que l'étude volumes prélevables a permis de mieux préciser. Il est vrai cependant que le calcul des DMB ne prend pas en compte le paramètre qualité, pourtant impactant pour la qualité des milieux. L'évolution de la

qualité des cours d'eau, objectif du Contrat de Rivières, ne permettra donc pas d'augmenter les volumes prélevables.

D) Remarques générales sur les fiches actions et le rendu de l'étude

Les demandes de modification des rapports demandées par l'AERMC et le SMECRU seront prises en compte pour la livraison finale des documents finaux de l'étude.

La **Fiche Action 1 « Amélioration de la connaissance et suivi »** intégrera le fait que la CCPC réalise déjà le suivi des débits de la DOUAI. L'équipement est donc en place. Cette fiche action est également à compléter avec les éléments apportés par la réunion « agriculture » à ce sujet, ainsi que par les éléments du CG74 (observatoire départemental des nappes et de certaines sources).

Q11 – F.Gallotta CCPS : quels est le calendrier prévisionnel de réalisation des différentes actions et d'atteinte des objectifs fixés ? Quelles modalités de suivi ?

R11 – SMECRU : la fiche action 1 a pour objectif de continuer le travail de collecte de données afin de suivre et permettre un point régulier sur le volet quantitatif du bassin versant. Il est prévu de rassembler au moins une fois par an un groupe de suivi afin de faire le point sur les actions réalisées dans le cadre du contrat de rivières, voir les évolutions et au besoin ré-axer les actions. Cela permettra plus de réactivité et de pertinence. Par ailleurs, chaque fiche –action comprend des indicateurs de suivi et de réalisation.

Fiche Action 2 « Sécurisation de l'irrigation » et « Prélèvements privés agricoles »

Fiche Action 3 « Bonnes pratiques » : Cruseilles et Choisy font part de leurs expériences propres sur leurs terrains de foot pour limiter les besoins en eau : gazon synthétique pour Cruseilles, et équipement de récupération de l'eau pour Choisy.

Fiche Action 4 « Diagnostic réseau AEP »

Fiche Action 5 « Communication et sensibilisation »

Q12 - Quels sont les leviers et moyens pour favoriser les économies en eau ? La CCPC et la CCPS soulignent que la communication seule n'est pas suffisante. Ils font part d'exemples où la tarification de l'eau augmente avec les volumes prélevés. La CCPC témoigne d'effets visibles, autant sur les ménages que sur les industries.

R12 - SMECRU : la sensibilisation n'est bien sûr pas une action à mener seule. C'est un moyen important pour permettre une modification des pratiques et assurer la compréhension des mesures. Cela permet d'assurer la durabilité des mesures prises.

E) Concertation et suites de l'étude

Les axes à aborder lors de la **concertation** et suite à l'étude sont les suivants :

- Quels objectifs et axes de développement pour le territoire ? Il s'agit de mener une réflexion sur les objectifs du territoire en termes de sécurisation des activités (agriculture, industries, tourisme, etc.) et de démographie future du territoire, en tenant compte des ressources disponibles.
- Agriculture : compte tenu des faibles surfaces irriguées (notamment fruitiers) et de la valeur patrimoniale de l'agriculture (labels, etc.), il convient d'avoir une réflexion sur la possibilité de mise en place de retenues et d'autres approches.
- Investissements pour les infrastructures AEP : quelles conséquences sur le prix de l'eau ?
- Prélèvements non déclarés : mieux les identifier pour anticiper leur report sur les réseaux AEP en cas de tarissement des sources.

Etude de détermination des volumes maximums prélevables Bassin versant des Ussees et affluents

Cette concertation doit initier le débat sur les politiques et les choix d'aménagement du territoire et de sécurisation des usages. Elus et particuliers doivent pouvoir s'exprimer.

Révision des autorisations de prélèvement et passage en ZRE (intervention M.Delille DDT)

La révision des autorisations de prélèvements doit avoir lieu pour fin 2014. Cette révision tiendra compte des résultats de l'étude Volumes Prélevables.

Ce travail sera réalisé avec l'ARS et sur le bassin versant des Ussees, il consistera principalement à :

- Fixer les volumes maximum prélevables par point de prélèvement ;
- Mettre des autorisations et des limites de prélèvements là où il n'y en a pas.

Par ailleurs le passage en ZRE aura pour conséquence d'abaisser le seuil de déclaration des prélèvements.

Q13 – G.Viala CCPC : la révision des prélèvements, et notamment la mise en place de limites de prélèvements là où aujourd'hui il n'y en a pas, aura donc des conséquences sur certains Schémas Directeurs AEP, et donc sur l'urbanisation, etc.

R13 – R&D : C'est le cas. Il faut par contre bien voir que les volumes prélevables proposés aujourd'hui sont calculés à l'échelle des sous-bassins, **la répartition de ces prélèvements à l'intérieur des sous-bassins versants est bien l'objet de la concertation**. Il ne faut pas raisonner uniquement source par source : la réflexion est plus pertinente à l'échelle des structures de gestion et de distribution d'eau. En effet, ces structures ne sollicitent pas toujours les mêmes ouvrages en fonction de leurs contraintes de gestion.

Transmission officielle des résultats (intervention C.Morand AERM&C)

Une fois l'étude clôturée, le Préfet de Bassin notifiera les résultats de l'étude au Préfet Départemental pour qu'il en prenne officiellement connaissance et pour proposer des pistes d'actions réglementaires et opérationnelles.

Monsieur **Alain POYRAULT**, Président du SMECRU, clôture la séance en remerciant les participants, ainsi que le Bureau d'Etudes Risques et Développement pour son travail, et plus particulièrement Olivier SONNET, Chef de Projet.

Il résume les principales conclusions de l'étude : « *La gestion de l'eau touche tout le monde ! L'objectif est d'assurer à tous les usagers un accès sécurisé à l'eau, en réfléchissant dès maintenant à nos besoins actuels et futurs* ».

La séance est levée à 17h00.